

Direction Générale des Services
GB/FB

DÉCISION MUNICIPALE N°2024157

Demande de subvention Région SUD PACA – Dispositif *Nature ta ville !*

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « *demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions* »,

Considérant le dispositif de soutien à la plantation d'arbres en ville « Nature ta ville ! » de la Région Sud PACA,

Considérant que ledit dispositif soutient les travaux de plantation, de restauration et permettant une reconstitution de haies en milieu urbain, de bosquets urbains et d'arbres / arbrisseaux isolés, en favorisant la mixité des espèces et avec l'usage exclusif de végétaux d'essences locales, ou de végétaux utilisés traditionnellement dans le terroir concerné, à la condition que les essences ne soient pas exotiques envahissantes,

Considérant les projets de plantations d'arbres sur le site de Cavalière (parking, plage, école) ainsi que dans le centre-ville (coulée verte),

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de **18 070 €** dans le cadre du dispositif « Nature ta ville ! » de la Région Sud PACA pour les plantations d'arbres sur les sites de Cavalière et du centre-ville (coulée verte),

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel, sur la base de dépenses subventionnables d'un montant de **50 465 € HT**, est le suivant :

Conseil Régional Sud PACA : 18 070 € (35.8 %)

Commune du Lavandou (autofinancement) : 34 935 € (64.2 %)

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 8 novembre 2024



Le Maire
Gil Bernardi

